



Utilisation frauduleuse de mon découvert autorisé

Par **metal87**, le **13/02/2017** à **15:54**

bonjour ,

Je suis titulaire d'un compte dans une banque dont je ne me sert pas actuellement , car je suis sans emploi et non indemnisédonc pas d'argent à déposé sur mon compte bancaire ! J'ai sur ce compte un chéquier , une carte bancaire et un découvert autorisé de 400€.....dont évidemment je ne me sert pas , car je n'ai pas d'argent et ne veux pas être fiché en incident bancaire !

Je dois de l'argent à un créancier qui a mandaté un huissier pour faire bloquer une provision sur ce compte , celui ci a donc fais bloquer 436€ sur ce compte .

La banque à bloquer cette provision d'argent de 436€ sur mon compte , au motif que je "possède" un découvert autorisé de 400€ , mais comme il manque 36€ , elle me met donc en découvert "sauvage" de 36€et bien sur y rajoute ses frais au passage !!

question:

la banque a-t-elle le droit d'utilisé "mon" découvert autorisé pour payé un créancier , sans mon autorisation et sans m'en informé ?

...il n'est pas logique que la banque puisse payé une dette à mon créancier avec de l'argent que je n'ai pas !!

dans l'attente d'une réponse de votre part , je vous souhaite une excellente journée .[smile3]